

**28B**  
**SAS, société par actions simplifiée au capital initial de 2 040,00 €**  
**128 rue La Boétie**  
**75008 PARIS**  
**En cours de constitution au RCS de PARIS**

---

(ci-après la "**Société**")

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
CONSTITUTIVE DU 24/03/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le 24 mars, à 10:00,

Les associés de la Société 28B, SAS, société par actions simplifiée au capital de 2 040 € divisé en 2 040 actions de 1,00 € chacune, en cours d'immatriculation au greffe de PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive.

L'Assemblée constitutive est présidée par Marie DARNIS.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'une SAS, société par actions simplifiée ;
- Nomination de Madame Marie DARNIS en qualité de Directrice générale ;
- Nomination de Madame ZOE LECLERC en qualité de Présidente ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

**La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :**

- Le projet de statuts de SAS, société par actions simplifiée ;
- La liste des souscripteurs de la SAS, société par actions simplifiée en cours de constitution ;
- Une copie de la convocation adressée par email à chaque associé ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

La Présidente de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **Résolution n°1 - Constitution de la Société**

Il est convenu de créer une SAS, société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 28B

Capital : 2 040 €

Nombre de parts : 2 040

Siège : 128 rue La Boétie, 75008 PARIS

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Toutes activités de postproduction visuelle, incluant la retouche d'images, la chromie, le recadrage, le redimensionnement, le renommage et l'optimisation des fichiers numériques pour tout type d'exploitation (digital et print) ;
- La création de guidelines et chartes graphiques pour le traitement et la gestion des images ;
- La production et la gestion de projets visuels, incluant le suivi de production, la coordination des équipes et la gestion des flux de travail ;
- La gestion et l'organisation des données ; y compris le stockage, l'archivage, le data management et la sécurisation des fichiers numériques ;
- La location et la mise à disposition de matériel photographique, vidéo et informatique lié à la production et la postproduction ;
- L'impression et la reproduction d'images sur tout type de support ainsi que la vente de tirages photographiques et d'impressions d'art ;
- La prise de vue photo et la captation vidéo, en studio ou en extérieur, pour tout type de projet (commercial, publicitaire, éditorial, artistique, institutionnel, etc.) ;
- La postproduction vidéo, incluant le montage, l'étalonnage, l'optimisation des formats et le traitement des fichiers pour diffusion ;
- La conception, le développement et la commercialisation de logiciels, applications et plugins dédiés à la photographie et la postproduction d'images, pour des clients professionnels ou particuliers ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement. Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans

toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **Résolution n°2 - Nomination de Madame Marie DARNIS en qualité de Directrice générale**

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame Marie DARNIS, née le 28/11/1994 à PARIS (France), de nationalité Française, demeurant 13 Bis rue de la Butte, 93140 BONDY (France), en tant que Directrice générale.

Madame Marie DARNIS exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Madame Marie DARNIS de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Marie DARNIS a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Directrice générale, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **Résolution n°3 - Nomination de Madame Zoe LECLERC en qualité de Présidente**

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame Zoe LECLERC, née le 28/11/1997 à PARIS (France), de nationalité Française, demeurant 36 avenue Anatole France, 93140 BONDY (France), en tant que Présidente.

Madame Zoe LECLERC exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Madame Zoe LECLERC de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Zoe LECLERC a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Présidente, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **Résolution n°4 - Adoption des statuts et constatation de la souscription**

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

<b>Souscripteur</b>	<b>Type d'apport</b>	<b>Actions souscrites</b>	<b>Montant souscrit</b>
Eleonore DECHIN	Numéraire	40	40,00 €
Marie DARNIS	Numéraire	1 000	1 000,00 €
Zoe LECLERC	Numéraire	1 000	1 000,00 €
	TOTAL	<b>2 040</b>	<b>2 040,00 €</b>

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **Résolution n°5 - Pouvoirs**

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Collectivité des Associés.

Fait à Paris,

Le 24/03/2025

### **Signatures des associés :**

**Madame Eléonore DECHIN, associée,**

**Madame Marie DARNIS, Directrice générale et associée,**

**Madame Zoe LECLERC, Présidente et associée**